



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

---

# Le Programme de Développement Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020

## Révision 2017

---

7 avril 2017



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

# **MODIFICATIONS VALIDEES A PROPOSER A LA COMMISSION EUROPEENNE**



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

## Des dispositifs élargis



# Des dispositifs élargis

## Hydraulique

Type d'opération 4.3.1 Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles et retenues de substitution.

- Elargissement aux projets de réhabilitation et aménagement d'ouvrages de prélèvement, transport, distribution
- Baisse du seuil minimal de 50 000 à 10 000 €
- Elargissement aux études financées seules



# Des dispositifs élargis

## Modernisation des serres

- Mobilisation de la mesure 4.1.4 pour financer des projets de modernisation des serres en dehors de l'appel à projets de France Agrimer, avec un cofinancement régional
- Majoration du taux d'aide publique de 10% pour les demandeurs reconnus Organismes Producteurs (OP) ou membres d'une OP
- Abaissement du taux de base à 30%



## Des dispositifs élargis

### Modernisation des exploitations

- Ouverture de la possibilité d'intervenir aux coopératives d'activité et SCOOP sur le PCAE
- Mise en place d'un fonds de garantie
- Elargissement des conditions de plafonnement pour la mesure aires de lavage (TO 4.3.4)

### IAA

- Filière PAPAM : Augmentation la part maximale d'un actionnaire dans la société à 70% et abaissement le seuil minimum d'aide à 50 000 €

### Forêt

- Éligibilité du câble mobile : nouvelle proposition à la CE.



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

# De nouvelles modalités de financement



# De nouvelles modalités de financement

## Rénovation des vergers

- Majoration de 10% du taux d'aide publique pour les vergers en **zone de montagne**
- Majoration du taux d'aide publique de 10% pour les demandeurs reconnus **Organismes Producteurs (OP)** ou membres d'une OP
- Abaissement du taux de base à 30%
- Nouveau principe de sélection en faveur des **SIQO**
- Simplification des conditions d'éligibilité
- Elargissement de l'enveloppe et mobilisation d'autres financements seront étudiés en 2018 en fonction de la programmation de la mesure.





# De nouvelles modalités de financement

## Installation

- Nouvelle bonification de la DJA en remplacement des prêts bonifiés supprimés (cadre national) : +10% pour les installations nécessitant un effort d'investissements important (seuil représentant les 30% des exploitations qui investissent le plus)
- Abaissement des autres bonifications de 15 à 10% (équilibre budgétaire)
- Suppression du type d'opération 6.3 (petites exploitations) remplacé par un outil financier (prêts d'honneurs)



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

## Des mesures ré-abondées



## Des mesures ré-abondées

### Forêt

Modernisation des exploitations forestières (type d'opération 8.6)

- Augmentation du budget de **1 million d'euros de FEADER** (à partir des TO 7.4.1 (opportunités de financements en top up) et 4.3.1 (sous-consommation))
- Abaissement du taux d'aide à 30%
- Sélectivité renforcée dans les AAP

### DFCI

- Augmentation du budget de **200k€ de FEADER** à partir des TO 8.4 et 8.3.2 non mobilisés (renforcement en parallèle de la mobilisation en top up des financements nationaux (Région, Etat, CD))



## Des mesures ré-abondées

### Coopération : foncier et hydraulique

Foncier (type d'opération 16.7.1)

- Augmentation du budget de **2 millions d'euros de FEADER** (a partir du TO 6.3 supprimé)
- Augmentation de la durée de l'animation, prise en compte des frais indirects

Hydraulique

- Transfert de **1 Million d'euros de FEADER** du d'opération 4.3.1 vers le TO 16.5



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

# Des ajustements dans les futurs appels à projets



## Des ajustements dans les futurs appels à projets

### Mesure 4

- Précisions sur les investissements éligibles dans le cadre du PCAE y compris pour les serres (économies d'énergie, économies d'eau) : ces investissements sont déjà éligibles dans les appels en cours.
- Ajustement des critères de sélection des mesures hydrauliques notamment pour la priorisation des projets en fonction de leur impact sur les économies d'eau



## Des ajustements dans les futurs appels à projets

### Mesure 16

- Type d'opération 16.2 : élargissement aux projets dont l'objectif est de créer de nouvelles coopérations pour l'approvisionnement d'entreprises de transformation, pas nécessairement dédiés à la création d'un nouveau produit.
- Type d'opération 16.7.1 : ajustement du critère privilégiant les ZAP par des objectifs d'économies de consommation de foncier dans les documents d'urbanisme.
- Type d'opération 16.7.2 : Elargissement des dépenses éligibles aux matériels et équipements en lien avec les stratégies



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

# DEMANDES NON PRISES EN COMPTE POUR CETTE REVISION





europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

# Demandes non réglementaires



## Demandes non réglementaires

- Ouverture des mesures investissements aux **apiculteurs** : la demande des apiculteurs sera expertisée dans le cadre d'un dispositif hors FEADER ou **LEADER**
- Augmenter ou supprimer le plafond en CA pour la définition des entreprises intermédiaires (TO 4.2 IAA) : Ce plafond est fixé à la limite imposée par le règlement.
- Modification de la prise en compte des économies d'eau (type d'opération 4.3.1) : ces conditions sont fixées dans le règlement.



europe.regionpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

Demandes non prises en compte en  
raison des contraintes budgétaires



## Budget insuffisant

- Elargissement de la mesure 4.2 (IAA) pour soutenir les investissements relatifs aux points de vente directe collectifs en dessous du seuil actuel : **budget insuffisant / absence de contreparties.**
  - ➔ proposition alternative de développer un outil financier pour couvrir l'ensemble des investissements liés aux projets de commercialisation structurants et d'expertiser les possibilités de financement complémentaires via LEADER.
- Elargissement de la mesure 4.2 (IAA) pour soutenir les ateliers de transformation pour les filières végétales : : **budget insuffisant / absence de contreparties.**
  - ➔ Expertise des opportunités de financement via LEADER
- Ouverture de la mesure agro-foresterie : **budget insuffisant / absence de contreparties.**
  - ➔ à expertiser hors PDR



## Budget insuffisant

- Aide à la plantation de vignobles pour les JA (ex mesure du FEAGA)  
➔ L'expertise des besoins financiers doit être affinée (surface concernée) ainsi que la possibilité de mobiliser du FEADER et des contreparties.
- Ouverture de la mesure 2 (conseil) : **budget insuffisant / absence de contreparties.**  
Cette mesure pose en plus des problèmes de mise en œuvre dans les autres régions.
- L'élargissement de la mesure 1 (formation) à l'apprentissage **sera étudié dans le cadre du FSE**
- PCAE : élargissement des dépenses éligibles liées à l'irrigation et au pulvérisateurs : **budget insuffisant / absence de contreparties**
- Pastoralisme TO (7.6.2) augmentation du taux à 100% en cœur de parc pour la protection contre la prédation : **budget insuffisant** et cette demande relève de la mesure 7.6.1 et d'une modification du cadre national.